

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022

Mme la Présidente souhaite évoquer les dispositifs de solidarité en faveur de l'Ukraine mis en place à l'échelle de chaque commune sous forme de dons ou d'aides numéraires.

Mme la Présidente précise que la Communauté de Communes a mis en place un point de collecte intercommunal destiné aux dons pour la protection civile et ce, en partenariat avec l'association des Maires de France.

Un don numéraire sera proposé au vote lors du prochain Conseil Communautaire.

- Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire et lecture des arrêtés de délégation de pouvoir.

I- AFFAIRES FINANCIERES

1°) Débat d'orientation budgétaire 2022

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire, s'est informé des orientations financières prévues pour la structure qui seront inscrites au budget 2022 conformément au document joint au présent compte rendu.

2°) DSP avec la SPL « Océan Marais de Monts Tourisme » : renouvellement et participation 2022

Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé la création et les statuts de la société publique locale dénommée « SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME » et lui a confié la gestion du service public du tourisme intercommunal, dans le cadre d'une délégation de service public dont le principe et le contrat ont été approuvés par délibérations du 18 mai 2017.

D'une durée de 5 ans, ce contrat arrive à terme le 1^{er} avril 2022 : par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire de le renouveler, en conservant ses caractéristiques essentielles et de fixer le montant de la participation d'équilibre 2022 (*les délégations de service public conclues avec les sociétés publiques locales sont exonérées des obligations de publicité et mise en concurrence applicables en matière de délégation de service public*).

Pour rappel, en 2020 et 2021, les participations votées étaient de 1,654 M€. Toutefois, certaines actions ayant dû être annulées ou reportées à cause du contexte sanitaire, ces montants ont été ajustés à la baisse chaque fin d'année. Ainsi, par délibération du 9 décembre 2021, la participation de l'an dernier a été réduite de 100 K€, à réinscrire si besoin, partiellement ou en totalité, sur l'exercice 2022.

Au vu du bilan 2021 et du projet de budget établis par la SPL Océan Marais de Monts Tourisme, cette réinscription pourrait se limiter à 10 K€ sur les 100 K€ réinscriptibles. Par conséquent, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer la participation à verser sur l'exercice 2022 à 1 664 000 €.

II- AFFAIRES GENERALES

Lecture du compte rendu de la commission attractivité du territoire, transversalité, démocratie participative et de proximité, mutualisation, gestion de la relation usagers et associations, accès au numérique du 11 janvier 2022.

III- AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES, ASSOCIATIONS, SPORT, LOGEMENT, URBANISME, MOBILITE

Lecture du compte rendu de la commission aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité du 8 février 2022

Lecture du compte rendu de la commission affaires sociales et scolaires du 15 février 2022

1°) Approbation du marché assistance à maîtrise d'ouvrage, programmiste, réhabilitation Centre Aquatique Océabul

Suite à la commission d'adjudication adaptée en date du 01/03, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Mme la Présidente à signer un marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage, programmiste avec la société mission H2O pour un montant de 98 625.00 € HT dans le cadre de la réhabilitation du Centre Aquatique Océabul.

IV- ENVIRONNEMENT

Lecture du compte rendu commission biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux du 8 février 2022

1°) Approbation du marché de travaux de « rénovation et extension de l'observatoire du Pey de la Blet »

Suite à la commission d'adjudication adaptée en date du 01/03, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Mme la Présidente à signer un marché de travaux de Rénovation et extension de l'observatoire du Pey de la Blet avec la Société Bois Loisirs Créations pour un montant de 217 185.46 €.

V- AFFAIRES TECHNIQUES

1°) Changement de mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Depuis 2019, la Communauté de Communes dispose de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Suite aux deux marchés publics d'exploitation consécutifs avec 2 prestataires différents, et au regard de la faible valeur ajoutée apportée par ces contrats d'exploitation sur des aspects managériaux, techniques et financiers.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le changement du mode de gestion visant à reprendre la gestion en régie l'exploitation.

Ce changement nécessitera d'étudier la reprise du personnel.

VI- AFFAIRES ECONOMIQUES

Lecture du compte rendu de la commission développement économique, emploi, formation du 14 décembre 2021

1°) Clôture de la Concession Publique d'Aménagement de la ZA du Clousis avec ORYON

Par traité de convention publique d'aménagement en date du 17 octobre 2003, la Commune de Saint-Jean de Monts a confié à la société ORYON l'opération d'aménagement Les Clousis. En vertu de la loi NOTRE du 7/08/2015, la compétence action économique a été transférée à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts. La Communauté de Communes s'est substituée à la commune pour cette opération d'intérêt communautaire.

La totalité des ouvrages d'infrastructures a été remise à la Collectivité et les diverses formalités prévues, permettant de constater que la société s'est correctement acquittée de ses obligations, ont été exécutées. L'opération étant achevée, la société a présenté, conformément à l'article 24 de la convention, les comptes définitifs de l'opération accompagnés des justificatifs.

La société propose de remettre à la Collectivité une somme de 2,62€ égale au résultat excédentaire de l'opération. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes présentés par la société et lui donne quitus définitif de sa gestion sous réserve du versement de la somme de 2,62€.

2°) Autorisation d'acquisition de terrains situés dans les ZAE du territoire.

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame la Présidente à signer les acquisitions des terrains suivants situés dans les ZAE du territoire

ZA	SURFACES EN M²	PRIX HT LE M²	REFERENCES PARCELLES	MONTANT HT DE L'ACQUISITION	PROPRIETAIRE
ZA LE CLOUSIS	5 489	12,18 €	CA 250 et 256	66 860,00 €	ORYON
ZA LA TAILLEE	13	1,00 €	AK 157	1,00 €	SYDEV
ZA LE BRECHARD	1 500	9,00 €	BC 236	13 506,44 €	SCI MATHELIANE/ puis commune de Soullans
ZA LE BRECHARD	24 209	4.5 €	BC 65 à 70	108 940.00 €	Commune de Soullans

Le Conseil Communautaire à l'unanimité donne son accord au versement des indemnités de pertes d'exploitations agricoles à verser dans le cadre des fouilles archéologiques sur la Commune de Soullans, et ce, conformément aux barèmes fixés par la réglementation en vigueur.

VII- AFFAIRES CULTURELLES

Lecture du compte rendu de la commission culture et patrimoine du 14 décembre 2021, 25 janvier 2022, 22 février 2022 et 8 mars 2022.

1°) Projet Scientifique et Culturel du Musée Charles Milcendeau

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Projet Scientifique et Culturel du Musée Charles Milcendeau.

2°) Approbation du projet de Micro folie dans le cadre de la subvention « Déploiement des Micro folies en Pays de la Loire »

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'installation de la Micro-Folie au sein de la Maison Intercommunale des Services Aux Publics, situé au 7 Rue des Anciens d'AFN 85 160 SAINT JEAN DE MONTS.

3°) Charte de réseau des bibliothèques

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la Charte du Réseau Intercommunal des bibliothèques. La Charte a pour objectif de définir le périmètre du Réseau, le rôle des communes et de l'intercommunalité, de déterminer les objectifs et les priorités et d'envisager les perspectives du Réseau à court et moyen terme.

Questions diverses / Prochaines dates